



*Appel à projets du Fonds BNP Paribas Fortis Foundation,  
géré par la Fondation Roi Baudouin*

## **Plus de chances à l'école pour les enfants et les jeunes en situation de pauvreté**

### **Introduction**

Le nombre d'enfants touchés par la pauvreté ne cesse d'augmenter. Selon l'Unicef, la Belgique a un des taux de précarité infantile les plus hauts d'Europe. À Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, 1 sur 4 en Wallonie et 1 sur 10 en Flandre. Le taux de risque de pauvreté des jeunes entre 16 et 24 ans est lui aussi, en augmentation, atteignant un taux de 21,2 %. Ainsi un enfant sur 5 est considéré comme étant en situation de pauvreté (<https://en.calameo.com/read/001774295c126087a9af6?authid=vSVYggOjuSGW>).

A court terme, les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont susceptibles de rencontrer des difficultés scolaires qui peuvent entraîner des réorientations ou des décrochages. Une attention particulière pour ces enfants est donc très importante afin d'accroître leurs chances de réussite scolaire.

### **De quoi s'agit-il ?**

Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation vise à soutenir de manière durable des projets facilitant l'intégration et le développement **d'enfants et de jeunes en situation de pauvreté**. Plus particulièrement dans le cadre de cet appel à projets, le soutien devra permettre aux organisations de développer des projets ambitieux qui aident les enfants dans leur **développement personnel et éducatif** afin qu'ils aient les clés en main **pour réussir leur scolarité**. La participation de l'enfant ou du jeune dans l'élaboration ou dans la réalisation du projet est importante.

Le Fonds soutiendra **sur une période de deux ans** des projets ciblés qui apportent une réelle valeur ajoutée à l'offre existante d'accompagnement ou d'activités **pour les jeunes défavorisés** et ce par le biais de **partenariats durables**. En plus d'un soutien financier, les employés de BNP Paribas Fortis pourront offrir leurs compétences sous forme de mécénat ou de volontariat au sein des organisations sélectionnées. Les lauréats pourront également bénéficier d'un moment d'intervision avec les autres associations soutenues par BNP Paribas Fortis Foundation .

## Pour quels types de projets ?

Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation soutiendra des projets qui ont pour but l'épanouissement personnel et l'éducation des enfants et des jeunes en situation de pauvreté afin d'augmenter leur chance de réussite scolaire.

Il peut s'agir de projets éducatifs d'aide aux apprentissages, de raccrochage scolaire, de mentoring, de découvertes de leurs talents, d'émancipation, de citoyenneté, ou encore des projets qui permettent des rencontres, de créer ensemble, de se sentir bien dans leur peau, d'avoir confiance en soi ou encore de se responsabiliser. Dans ce sens, l'implication du jeune dans le développement et l'évaluation du projet est importante.

Cet appel vise uniquement des projets qui se focalisent sur les enfants et les jeunes vivant dans la précarité. Une attention particulière sera donnée à la manière dont les projets les impliquent et les fidélisent à leur action.

## Qui peut introduire un dossier de candidature ?

Un dossier de candidature peut être introduit par toute organisation à finalité sociale établie en Belgique (association sans but lucratif ou fondation), et existante depuis minimum 2 ans.

## Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande de soutien est recevable si :

- votre dossier de candidature a été entièrement complété dans la langue du formulaire et a été introduit dans le délai imparti;
- le responsable de votre organisation a plus de 18 ans;
- votre organisation est établie en Belgique et y développe aussi ses activités;
- le projet est réalisé en Belgique.

Parmi les dossiers recevables, la sélection se fera en fonction des critères suivants :

- **Le public cible** : Le projet s'adresse à des enfants et/ou jeunes vulnérables vivant dans la pauvreté. Le public cible devra être impliqué soit dans l'élaboration, soit dans le développement du projet. Le candidat précisera le nombre d'enfants ou jeunes qu'il veut toucher avec son projet.
- **Analyse de besoins** : Le projet répond aux besoins du public cible et à ses réalités de vie. Le candidat devra expliquer comment il a analysé ces besoins et en quoi l'initiative y répond.

- **L'accessibilité et la fidélisation** : Le candidat précisera de quelle façon il souhaite toucher et fidéliser les enfants précarisés à ses activités/services. Le candidat devra expliquer quels enfants il souhaite atteindre, comment il envisage de les toucher et comment il va mobiliser et inclure les familles. Il précisera également comment il entend stimuler une participation régulière et durable des enfants aux activités.
- **L'impact sur la réussite scolaire** : Le candidat devra démontrer quel impact les activités/services auront sur l'épanouissement et sur l'éducation des enfants et plus particulièrement sur sa réussite scolaire. Le projet doit permettre le développement des compétences transversales (savoir-être et savoir-faire) des enfants/jeunes et élargir leurs perspectives d'avenir. Le candidat expliquera pourquoi et comment les activités proposées sont de nature à stimuler les apprentissages et le développement du public cible (confiance en soi, autonomie, respect d'autrui, etc.). Une attention particulière sera portée au fait qu'il s'agit d'activités régulières et fréquentes avec les mêmes publics ainsi qu'une action durable.
- **Partenariats** : Le projet se fait en partenariat avec d'autres organisations qui permettent de renforcer l'impact de celui-ci. Il s'agit de partenariats avec des organisations de lutte contre la pauvreté, d'acteurs du monde de l'enseignement, d'autorités publiques locales, cpas,...
- **Concret et mesurable** : Le projet doit être concret et suffisamment développé. Un planning réaliste et détaillé du projet sera décrit dans le dossier. Le candidat a une vision claire des résultats qu'il veut obtenir et de l'impact qu'il veut réaliser, aussi bien chez les enfants vulnérables qu'après des organisations partenaires.
- **Rayonnement local et régional** : Le projet a une dimension locale, et est idéalement fédérateur au niveau de la région et pourrait être dupliqué dans d'autres régions.

### Un soutien et un accompagnement

Le budget total disponible pour cet appel est de 500.000 euros. Au total, 10 projets seront sélectionnés répartis sur l'ensemble du territoire belge. La sélection permet aux lauréats d'accéder à :

1. **Un soutien financier** : Un soutien conséquent de 2 x 25.000 € pour autant que l'évaluation du projet soit positive après la première année.
2. **Une visibilité accrue** : Une visibilité sera donnée au projet grâce à la cérémonie de remise des prix.
3. **Un mécénat élargi** : Une implication des employés de BNP Paribas Fortis au service de l'organisation pourra se faire à travers du bénévolat (individuel ou en groupe), du mécénat de compétences et des activités supplémentaires de collecte de dons.

4. **Un partage d'expérience et une mise en réseau :** Des moments de rencontre et d'échange seront organisés avec les lauréats afin qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs bonnes ou moins bonnes pratiques et d'élargir leur réseau.

### **Processus de sélection**

La sélection des dossiers de candidature se déroulera en deux phases :

*Phase 1 :*

Un jury indépendant et pluraliste effectuera une présélection sur base des critères de sélection.

*Phase 2 :*

Les dossiers présélectionnés seront présentés, dans les 10 régions<sup>1</sup> de BNP Paribas Fortis, à un comité composé de membres du personnel de BNP Paribas Fortis en vue d'élire les 10 lauréats finaux (soit un par région).

### **Calendrier de l'appel à projets**

- Date limite pour l'introduction des dossiers : 12 juillet 2022
- Communication des résultats : 18 octobre 2022
- Remise des prix : début 2023
- Remise du rapport d'évaluation : octobre 2023

### **Informations additionnelles**

Pour avoir plus d'informations et pour obtenir le dossier de candidature en ligne, vous pouvez surfer sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) ou appeler le 02-500 4 555 en mentionnant le numéro de référence D5190830.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant le dispositif d'accompagnement, vous pouvez contacter Hélène Deconinck (02-549 02 53 – [deconinck.h@mandate.kbs-frb.be](mailto:deconinck.h@mandate.kbs-frb.be)).

---

<sup>1</sup> Anvers, Brabant wallon, Namur, Luxembourg, Bruxelles, Hainaut, Liège, Limbourg, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Brabant flamand, et l'Easy Banking Centre (l'équipe qui traite toutes les demandes téléphoniques des clients de la banque).